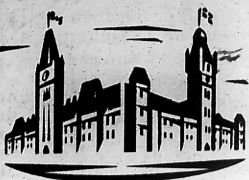


L'EXPRESS  
POLITIQUE

## 2500 réservistes

Le Canada augmentera ses forces de réserve d'au moins 2500 membres au cours des trois prochaines années, a annoncé hier le ministre de la Défense, Doug Young. Mais les 30 000 réservistes à temps partiel seront concentrés dans un nombre réduit d'unités, d'ici 1999. Cette mesure s'inscrit dans un plan destiné à rendre la force de réserve plus efficace. Les escadrons de soutien à l'aviation à Toronto et Montréal ont été démantelés et d'autres coupes sont à prévoir. « L'objectif ici, ce n'est pas le soutien à la communauté, a expliqué le ministre au comité parlementaire sur la défense nationale et les affaires des anciens combattants. Nous avons besoin de gens capables de fonctionner de façon professionnelle, bien entraînés, pouvant entrer et sortir de l'armée régulière. » À l'heure actuelle, la force de réserve principale compte 27 432 membres. Le Canada compte 66 000 soldats à temps plein, mais ce nombre passera à environ 60 000 en vertu des plans de réforme en cours.

Presse Canadienne

## Protéger le surplus

Les libéraux craignent de voir le gouvernement piger dans les surplus du nouveau Fonds de conservation et d'amélioration du réseau routier pour les utiliser à d'autres fins. Le député libéral de Pontiac, Robert Middlemiss, a proposé hier d'amender le projet de loi visant à créer ce fonds de façon à s'assurer que les surplus y demeurent. Le ministre des Transports Jacques Brassard s'est cependant opposé à cette idée, et les députés péquistes membres de la commission permanente de l'aménagement et des équipements, qui étudiait hier le projet de loi, ont voté contre l'amendement.

Presse Canadienne

## Dur, dur au Bloc

Les temps plus durs qu'avant au Bloc québécois semblent avoir eu temporairement raison du chef de cabinet de Michel Gauthier. Victime d'épuisement, André Néron a disparu de la capitale fédérale il y a une dizaine de jours à destination du Panama. Il est maintenant en congé de maladie pour une période indéterminée, a-t-on indiqué au caucus. M. Néron, qui a déjà occupé le même poste auprès du chef de l'Action démocratique, Mario Dumont, est entré en fonction à Ottawa peu de temps après l'arrivée de Michel Gauthier à la tête du Bloc. Certains députés lui attribuaient dernièrement une partie de la responsabilité de la performance, plutôt que de leur formation ces derniers temps. Récemment, après des sondages faisant état d'une certaine baisse de la popularité du Bloc québécois, le chef Michel Gauthier a promis des ajustements.

Chantal Hébert

## « Odieuse » immunité

La ministre de l'Éducation, Pauline Marois, s'en est prise hier aux députés libéraux qui profitent de l'immunité parlementaire pour attaquer des concepteurs de manuels de mathématiques. « La liberté d'expression des parlementaires, l'immunité parlementaire, est essentielle à l'expression de la démocratie, a déclaré Mme Marois vers la fin de la période des questions, hier. Cependant, lorsque, par insinuation, on attaque la réputation d'individus qui n'ont d'autre choix que de se taire, je trouve le procédé odieux. »

Presse Canadienne

## Fichue loi 86 !

La Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal (SSJB) a réitéré hier que sans l'abrogation de la loi 86, il ne pourra y avoir de redressement de la place du français dans l'affichage commercial. Le président de la SSJB, M. François Lemieux, en veut pour preuve l'une des conclusions du rapport d'enquête du Conseil et de l'Office de la langue française indiquant que 42 pour cent des commerces affichant dans les deux langues sont toujours en infraction à la loi.

Presse Canadienne

## Le départ d'« un long débat »

Ottawa évite de prendre tout engagement à la suite du dépôt du rapport de la Commission sur les peuples autochtones

GILLES GAUTHIER  
du bureau de La Presse, OTTAWA

Refusant de prendre tout engagement, notamment sur le plan financier, le gouvernement Chrétien prévoit que le rapport de la Commission royale sur les peuples autochtones, que le ministre des Affaires indiennes, Ron Irwin, a qualifié d'« outil précieux », servira de point de départ à « un long débat » entre tous les intervenants.

Le ministre estime qu'il sera « très difficile » d'ajouter 1,5 à 2 milliards aux budgets consacrés aux autochtones, tel que recommandé hier par les commissaires, et il a souligné le fait que les libéraux ont déjà pris de nombreuses mesures pour améliorer le sort des Indiens depuis qu'ils sont au pouvoir.

Le rapport a été rendu public alors que le premier ministre Jean Chrétien venait de quitter Ottawa pour un long voyage à l'étranger et que son gouvernement n'a en tête que les prochaines élections.

Trouver de l'argent n'est pas un problème, a affirmé pour sa part le chef de l'Assemblée des premières nations, Ovide Mercredi, ajoutant que le gouvernement a su en dénicher pour venir en aide à Bombardier ou aux victimes des inondations au Saguenay. Il demande par

ailleurs de penser aux coûts qui découleront de l'inaction.

Il s'est dit convaincu que M. Chrétien, qui a récemment fait preuve de leadership pour mettre fin aux souffrances humaines au Zaïre, « engagera les mêmes efforts pour aider à améliorer les conditions de vie des autochtones au Canada ».

M. Mercredi a convoqué une assemblée extraordinaire des chefs qui se tiendra du 21 au 23 janvier prochains et il invite M. Chrétien à y faire connaître les réactions de son gouvernement aux recommandations.

Il veut éviter à tout prix que le rapport ne se retrouve sur les tablettes. « C'est votre dernière chance », dit-il aux Canadiens. « Si vous croyez que vous avez un problème (indien) à l'heure actuelle », ajoute-t-il, ce n'est rien en



Ron Irwin

comparaison de la « crise » qui se produira dans 30 ans si rien n'est fait, notamment en matière de développement économique.

Le chef du Bloc québécois, Michel Gauthier, estime que « le rapport fait des recommandations qui sont extrêmement centralisatrices et qui laissent prévoir d'énormes problèmes de compétences. Le gouvernement fédéral pourrait intervenir dans des compétences qui recourent pour l'essentiel celles des provinces, comme l'éducation et les affaires sociales. Il m'apparaît impossible de mettre ça en place. »

Il trouve par ailleurs « irréaliste », dans le contexte actuel, la recommandation d'ajouter aux budgets des affaires indiennes. Le Bloc appuie la notion d'autonomie gouvernementale, « ce qui ne veut pas dire qu'on ajoute des milliards, qu'on modifie la Constitution, qu'on crée une autre Chambre au Parlement, qu'on établit un nouveau niveau de gouvernement ».

Le chef conservateur, Jean Cha-

rest, a déclaré que donner plus d'argent aux autochtones « n'a pas nécessairement contribué, dans le passé, à trouver des solutions aux problèmes, qui sont réels. Je crois que l'on peut mieux traiter de ces problèmes quand les peuples autochtones sont responsables et autonomes ».

Le rapport évalue à 11,6 milliards les sommes consacrées aux autochtones en 1992-93 par les gouvernements fédéral et provinciaux. Le Reform Party demande si les conditions de vie seraient plus mauvaises si cet argent était remis directement aux Indiens, ce qui aurait représenté selon lui plus de 70 000 \$ par foyer sur les réserves en 92-93. Il dénonce également l'« industrie indienne », qui fait vivre avocats et fonctionnaires et constitue un gaspillage de plusieurs milliards.

La Fédération canadienne des contribuables estime à un total de 16,6 milliards les sommes que la commission recommande d'ajouter au budget fédéral des affaires indiennes au cours des 20 prochaines années, alors que « les milliards déjà dépensés à chaque année n'ont aucun impact positif ».

## Points saillants

Voici les points saillants du rapport final de la Commission d'enquête sur les peuples autochtones. La commission recommande :

- la création de gouvernements autochtones autonomes assujettis à la Charte des droits;
- la création d'un Parlement autochtone qui prendrait le nom de « Chambre des peuples »;
- la mise sur pied d'une nouvelle Proclamation royale qui confirmerait les droits des autochtones contenus dans la Proclamation royale de 1763;
- que cette Proclamation royale soit accompagnée d'un cadre législatif pour mettre en oeuvre les nouvelles initiatives proposées;
- la possibilité pour les peuples autochtones de prélever leurs propres impôts sur leurs territoires et de recevoir des transferts financiers;
- l'élargissement de l'assise territoriale des nations autochtones;
- la création d'un Tribunal indépendant de règlement des revendications territoriales qui tiendrait compte aussi des revendications des Métis;
- la mise sur pied d'un nouveau processus pour revoir les traités;
- l'abolition du ministère des Affaires indiennes et la création de deux autres ministères : l'un pour veiller à la nouvelle relation avec les nations autochtones et l'autre, pour assurer des services de transition aux nations qui n'auraient pas encore opté pour l'autonomie gouvernementale;
- la convocation d'une conférence des premiers ministres et des leaders autochtones pour mettre en branle les recommandations du rapport;
- l'augmentation du budget des Affaires autochtones de 1,5 à 2 milliards par année pendant 15 ans;
- et la création de 225 000 emplois pour la jeunesse autochtone au cours des 20 prochaines années.



PHOTO PC

Les coprésidents de la Commission sur les peuples autochtones, René Dussault (à gauche) et George Erasmus, se tiennent côte à côte durant l'interprétation de l'hymne national au cours de la cérémonie de dépôt de leur rapport, hier, à Hull.

## La Loi sur l'équité salariale adoptée à l'unanimité

KATIA GAGNON  
du bureau de La Presse, QUÉBEC

Sans « la volonté ferme » du premier ministre Lucien Bouchard, la Loi sur l'équité salariale, finalement adoptée hier à l'unanimité par l'Assemblée nationale, n'aurait peut-être jamais vu le jour, a souligné hier la ministre de la Condition féminine, Louise Harel.

« Disons-le simplement, sans son appui, je ne sais pas si on aurait pu continuer », a déclaré Mme Harel, qui s'est félicitée que « l'essentiel » de l'équité salariale ait survécu aux multiples débats qui ont entouré l'adoption de la loi. « Le coeur de la loi est respecté », dit-elle.



Louise Harel

employés et plus à verser un salaire égal pour des emplois équivalents occupés majoritairement par des femmes.

Ainsi, l'emploi d'une caissière dans un supermarché pourrait être

comparé à celui d'un commis à l'approvisionnement, une catégorie d'emplois à prédominance masculine. En Ontario, la Loi sur l'équité a mené à des ajustements salariaux de 477 \$ par année pour la caissière.

L'emploi d'une infirmière en santé au travail, comparé à celui d'un comptable, a conduit, toujours en Ontario, à une hausse salariale de 4,81 \$ l'heure pour l'infirmière. En moyenne, dans la province voisine, les personnes travaillant dans des emplois occupés en majorité par des femmes ont vu leur salaire grimper de 5 %.

Ironiquement, Mme Harel, qui souffrait hier d'une mauvaise grippe, a demandé à son collègue des

Finances, Bernard Landry, un adversaire avoué de la Loi sur l'équité salariale, de présenter à sa place le projet de loi. « Un beau geste de solidarité », souligne Mme Harel, sourire en coin.

« Cette pièce de législation est exemplaire et est l'une des plus avancées qu'aucun parlement du monde ait jamais adoptées. Ça va être une grande fierté, pour les hommes et les femmes des deux côtés de cette Chambre, de s'associer à un monument législatif aussi audacieux et d'une portée aussi considérable », a notamment déclaré M. Landry, qui n'a cependant pas manqué de souligner « les divergences de points de vue qui se sont exprimés » au fil des débats sur l'équité salariale.